

Inscriptions en 1^{ère} année du cycle Doctoral Année universitaire 2022-2023

Pièces à fournir : Du Mardi 22/11/2022 au Mercredi 23/11/2022 de 9H à 15H

1. La **fiche d'inscription** au titre de l'année universitaire 2022-2023 (En pièce jointe).
2. **Diplôme original Master ou équivalent** (en attente du diplôme, sont acceptées uniquement les attestations de réussite obtenues en 2022).
3. Demande d'inscription signée par le doctorant et l'avis du directeur de thèse, adressée à Monsieur le directeur de l'école. (En pièce jointe).
4. Attestation d'assurance, lien pour la souscription : <https://assurance-etudiant.prevas.ma/login>
5. Lettre du co-directeur (le cas échéant) dûment signée (En pièce jointe).
6. La charte « Anti-Plagiat », le doctorant doit obligatoirement écrire à côté de sa signature « la mention lue et approuvée ») (En pièce jointe).
7. La charte des thèses dûment signée par le doctorant, le directeur de thèse et le directeur de laboratoire (En pièce jointe).
8. Copie légalisée de la CIN.
9. Copie légalisée des diplômes : Bac, Licence et Master ou diplôme équivalent.
10. Copie légalisée des relevés de notes post-Baccalauréat.
11. Attestation de travail pour les salariés.
12. Attestation de non travail, délivrée par les autorités locales.
13. 2 photos d'identité.
14. 2 Enveloppes timbrées.
15. Photo sur CD pour la carte d'étudiant.

Notes importantes

1. Tout dossier incomplet sera rejeté
2. La charte doit être imprimée en recto-verso (**quatre feuilles**).
3. La photo scannée sur la fiche de candidature doit être standard (comme celle de **l'identité nationale**).
4. Ne pas agraffer les documents (feuilles libres).
- 5. Tous les documents doivent être saisis sur ordinateur.**
6. Aucune signature scannée n'est acceptée.
7. L'inscription n'est considérée définitive qu'après avoir reçu l'attestation d'inscription de l'année en vigueur.
8. Les délais de dépôt de dossier d'inscription doivent être respectés.
9. Aucun diplôme étranger ne sera accepté sans l'obtention de l'équivalence.
10. Les étudiants étrangers doivent présenter l'autorisation de l'AMCI.